

## COMMUNE DE WINGEN

### COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal du 9 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf décembre à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de WINGEN, légalement convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni à la mairie en séance sous la présidence du Maire, André SCHMITT,

Nombre de membres en exercice :	11
---------------------------------	----

Nombre de membres présents :	8
Monsieur le Maire, André SCHMITT	
Monsieur et Mesdames les Adjoints au Maire : Georges HOCH, Laetitia GRAESE, Claudine WALTHER	
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal :	
Noémie SCHULTZ, Jean-Georges WALTHER, Guy LEIBOLD, Léon SCHMITT-SPILL	

Absents excusés avec procuration :	3
M. Alain WOLFF a donné procuration à M. Jean-Georges WALTHER	
M. Raphaël HARI a donné procuration à M. Georges HOCH	
M. Dominique MARTIN a donné procuration à M. Léon SCHMITT-SPILL	

Quorum :

Avec 8 membres présents, le quorum est atteint et le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la dernière séance
- 3) Décision modificative n°4 au budget principal 2021
- 4) Comptes rendus de réunions des commissions communales
- 5) Informations diverses

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et demande de pouvoir rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Décision modificative n°5 au budget principal 2021
- Fixation des tarifs de la location et cotisation de la salle Jean WEISBECKER

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande.

#### Désignation du secrétaire de séance

Madame Laetitia GRAESE est désignée secrétaire de séance.

#### Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2021. Le conseil adopte le procès-verbal de la dernière séance puis procède à sa signature.

**Voix Pour : 8+3**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### Délibération 70/2021 : DECISION MODIFICATION N°4 AU BUDGET PRINCIPAL 2021

Au vu des résultats des grands livres des budgets de l'année 2021, et afin de procéder au mandatement des paies du mois de décembre, il est nécessaire de prendre des décisions modificatives au budget principal.

Ces décisions n'engendrent pas d'augmentation des dépenses de fonctionnement, ni d'investissement au budget concerné.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les crédits ouverts au chapitre 012 du budget principal sont insuffisants et propose une décision modificative suivante :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL 2021</b>			<b>DM – 2021 proposée</b>
<b>Sens</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Intitulé du compte</b>	
Dépense	012	c/6411 – Personnel titulaire	+ 2 900 €
Dépense	012	c/6413 – Personnel non titulaire	+ 2 500 €
Dépense	012	c/64131 – Rémunération	+ 1 140 €
Dépense	012	c/64151 – Cotisation URSSAF	+ 3 300 €
Dépense	012	c/6453 – Cotisations aux caisses de retraite	+ 30 €
Dépense	012	c/6454 – Cotisation aux ASSEDIC	+ 130 €
<b>Total</b>			<b>+ 10 000 €</b>
Dépense	011	c/6231 – Annonces et insertions	- 1 000 €
Dépense	011	c/6241 – Transports de biens	- 9 000 €
<b>Total</b>			<b>- 10 000 €</b>

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**ADOpte** la Décision Modificative au Budget principal pour l'exercice 2021 comme suit :

**Section de fonctionnement dépense**

Chap/012 c/6411 + 2 900 €

Chap/012 c/6413 + 2 500 €

Chap/012 c/64131 + 1 140 €

Chap/012 c/64151 + 3 300 €

Chap/012 c/6453 + 30 €

Chap/012 c/6454 + 130 €

**Section de fonctionnement dépense**

Chap/011 c/6231 -1000 €

Chap/011 c/6241 - 9000 €

**Voix Pour : 8+3**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Délibération 71/2021 : DECISION MODIFICATION N°5 AU BUDGET PRINCIPAL 2021**

Au vu des résultats des grands livres des budgets de l'année 2021, et afin de procéder au mandatement de charges de gestion courante, il est nécessaire de prendre des décisions modificatives au budget principal.

Ces décisions n'engendrent pas d'augmentation des dépenses de fonctionnement, ni d'investissement au budget concerné.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les crédits ouverts au chapitre 65 du budget principal sont insuffisants et propose une décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL 2021			DM – 2021 proposée
Sens	Chapitre	Intitulé du compte	
Dépense	65	c/65548 – Autres contributions	+ 1 500 €
		c/6531 - Indemnités	+ 430 €
		<b>Total</b>	<b>+ 1 930 €</b>
Dépense	011	c/6226 - Honoraires	- 1 930 €
		<b>Total</b>	<b>- 1 930 €</b>

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**ADOpte** la Décision Modificative au Budget principal pour l'exercice 2021 comme suit :

**Section de fonctionnement dépense**

Chap/65 c/65548 + 1 500 €

Chap/65 c/6531 + 430 €

**Section de fonctionnement dépense**

Chap/011 c/6226 - 1 930 €

**Voix Pour : 8+3**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Délibération 72/2021 : FIXATION DES TARIFS DE LA LOCATION ET COTISATION DE LA SALLE JEAN WEISBECKER**

Cette délibération annule et remplace la n° 39/2019 du 20 mai 2019.

Le Maire de Wingen explique aux conseillers qu'à compter de du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Commune de Wingen changera de trésorerie et devra encaisser directement les droits de location de la salle Jean WEISBECKER et les cotisations des utilisateurs. Elle réglera également toutes les charges et dépenses liées à la gestion de la salle Jean WEISBECKER. Il convient pour cela de réactualiser les différents tarifs de location et de main d'œuvre et les cotisations des utilisateurs de la salle.

Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- de fixer les tarifs de location comme suit :

LOCATIONS	habitants de Wingen	associations de Wingen	personnes extérieures
Grande salle	100,00 €	50,00 €	130,00 €
Petite salle	45,00 €	45,00 €	65,00 €
Petite salle passage	35,00 €	35,00 €	50,00 €
Buvette	26,00 €	26,00 €	26,00 €
Cuisine chaude	70,00 €	70,00 €	70,00 €
Cuisine froide	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Chambre réfrigérée	26,00 €	26,00 €	26,00 €
Piste de danse	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Chauffage grande salle	16,00 €	16,00 €	16,00 €
Chauffage petite salle	8,00 €	8,00 €	8,00 €

La location est effective du vendredi matin au dimanche soir. Le vendredi et le dimanche étant prévu pour la préparation et le rangement de la salle.

Si un repas ou toute autre animation est organisé en complément par le locataire le vendredi et (ou) le dimanche un supplément de vingt euros (20€) par jour sera facturé

- que la facture devra être acquittée par les locataires au **centre de gestion comptable (SGC) de Haguenau** après avis à payer : 50 % à la signature du contrat et le solde après location (comprenant les casses de vaisselle éventuelles : 3 € l'objet cassé) sur établissement d'un décompte final après état des lieux.
- de faire nettoyer le sol de la grande salle par l'adjoint technique de nettoyage après chaque location et d'ajouter à la facture de location de la grande salle la prestation de nettoyage d'un tarif horaire de 17.12 € à raison de 3 heures par nettoyage, à savoir 51.36 €.
- de fixer le prix des cotisations aux utilisateurs par année scolaire à :
  - \* adulte : 25 €
  - \* enfant (jusqu'à 18 ans) : 18 €

**Voix Pour : 8+3**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### Comptes rendus de réunions des commissions communales

Les différentes commissions ont présenté leur compte rendu des dernières réunions.

### Informations diverses

Néant

Le Maire clos la séance à 20h30  
Publié le 12 décembre 2021  
Transmis au contrôle de légalité le 12 décembre 2021

Le Maire,  
André SCHMITT

Le secrétaire de séance,  
Laetitia GRAESE

Les membres du conseil municipal :

André SCHMITT	
Georges HOCH	
Laetitia GRAESE	
Claudine WALTHER	
Noémie SCHULTZ	
Léon SCHMITT-SPILL	
Dominique MARTIN	a donné procuration à Léon SCHMITT-SPILL
Jean-Georges WALTHER	
Guy LEIBOLD	
Raphaël HARI	a donné procuration à Georges HOCH
Alain WOLFF	a donné procuration à Jean-Georges WALTHER

